

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA DIVULGATION DES STANDARDS
INTERNATIONAUX ET LA COORDINATION DANS LE DOMAINE DES COMPTES
NATIONAUX, POUR UNE CROISSANCE DURABLE ET LE DEVELOPPEMENT**

6 au 8 mai 2008

Luxembourg – Bâtiment Jean Monnet – Salle M6

Eurostat et UNSD

DOCUMENT RELATIF A

**Session 5: Activités des bailleurs dans le domaine (ce qui s'est
déroulé de manière satisfaisante, ce qu'il convient d'améliorer) -
Durabilité**



**Conférence internationale sur des comptes nationaux
dans le contexte de coopération de développement
du 6 au 8 mai 2008 à Luxembourg**

**Nouvelle stratégie de production des comptes nationaux proposée
par AFRISTAT pour ses Etats membres**

Mai 2008

SOMMAIRE

Résumé	4
Introduction	6
1- Rôle d'AFRISTAT	6
2- Mise en œuvre du SCN 93 dans les Etats membres	7
2.1 Démarche de mise en œuvre	7
2.1.1 Harmonisation des nomenclatures	7
2.1.2 Harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux	8
2.1.3 Utilisation d'un système informatique commun	8
2.1.4 Résumé méthodologique	8
2.2 Projets en coopération	9
2.3 Situation de la mise en œuvre du SCN 93 dans les Etats membres en 2007	10
3 Quelques éléments de la stratégie de production des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT	11
3.1 Approche conceptuelle et méthodologique	11
3.2 Mise en œuvre de la phase pilote	12
3.2.1 Méthodologie proposée	12
3.2.2 Les résultats	12
3.2.3 Principales difficultés	13
3.2.4 Leçons tirées	13
4- Dispositions institutionnelles de mise en œuvre de la nouvelle stratégie	14
Conclusion	14
Annexes	16

Résumé

Les comptes nationaux constituent une base de données macroéconomiques convenant à l'analyse et à l'évaluation des performances d'une économie. L'existence d'une telle base de données est un préalable à une formulation des politiques et à une prise de décisions qui soient renseignées et rationnelles. Le retard dans la production des comptes nationaux est donc un sérieux handicap à la formulation des politiques ; d'où la nécessité de mettre en place une stratégie pour doter les Etats d'outils efficaces pour disposer régulièrement de comptes nationaux à jour et fiables. C'est dans ce sens que s'inscrivent les actions d'AFRISTAT¹ dans le domaine de la comptabilité nationale.

Mise en œuvre du SCN93 dans les Etats membres d'AFRISTAT

Depuis quelques années AFRISTAT, a démarré, souvent avec l'appui des partenaires, un programme de rénovation des comptes nationaux des Etats membres. L'objectif à terme est de les accompagner dans la production régulière de comptes nationaux fiables, fondés sur les principes et la méthodologie du SCN 93. L'adoption de méthodes harmonisées permettra de plus de garantir la comparabilité des données macroéconomiques entre les Etats membres.

Les grands axes qui ont guidé sa démarche étaient l'harmonisation des nomenclatures ainsi que celle des méthodes, et l'utilisation d'un outil informatique commun.

Ceci a permis à AFRISTAT de produire, à partir des classifications internationales, des nomenclatures d'activités et de produits harmonisées adoptées par l'ensemble des Etats membres²: Quant à l'harmonisation des méthodes, AFRISTAT a élaboré un guide méthodologique d'utilisation du SCN 93 pour ces mêmes Etats. Afin de conforter la comparabilité des données, un outil commun d'aide à l'élaboration des comptes nationaux a été proposé³: Cet outil est doté d'une base de données relationnelle, d'un système de gestion, d'un guide méthodologique et d'autres fonctions connexes.

Malgré les efforts consentis, des retards dans la production des comptes ont continué à s'accumuler. Ces retards trouvent leur origine dans des difficultés d'ordre structurel, institutionnel et statistique.

AFRISTAT a donc avec l'appui financier de la Coopération française et l'appui technique de l'INSEE, mis en place en 2006 une initiative pour tester des méthodes d'accélération de la production des comptes nationaux. Cette expérience pilote, qui regroupait cinq pays (Cameroun, Burkina Faso, Guinée, Mali, Mauritanie) a été évaluée lors d'un séminaire organisé à Bamako en septembre 2007.

Quelques éléments de stratégie de production des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT

L'expérience de la mise en œuvre du SCN 93 dans les Etats membres d'AFRISTAT a été à la base de la démarche conceptuelle et méthodologique de cette stratégie. L'évaluation de la situation a permis de relever les difficultés rencontrées, d'effectuer une typologie des pays selon leur stade d'avancement et de proposer des solutions.

Les principaux axes de la méthode proposée reposent sur (i) l'utilisation de nomenclatures réduites et adaptées au contexte de chaque pays, (ii) l'estimation des données d'entreprises sur la base d'indicateurs pertinents et (iii) l'interpolation des années non évaluées.

L'on a retenu trois orientations:

- Donner les moyens méthodologiques aux pays les plus avancés pour leur permettre d'élaborer les comptes provisoires d'une manière régulière.
- Définir des méthodes pour rattraper le retard accumulé :
 - soit en effectuant un saut d'années : on élaborera les comptes d'une année récente, puis on fera une interpolation des années intermédiaires ;
 - soit en accélérant tout simplement la production des comptes nationaux.

¹ Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne : organisation internationale créée en 1993 et ayant pour principale mission d'apporter aux Etats membres des appuis nécessaires au développement des stratégies et au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux. Pays membres d'AFRISTAT : 1 Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Tchad et Togo

² Nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA) ; Nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

³ Système ERETES

- Proposer une méthodologie allégée pour l'implantation du SCN93 dans les pays qui s'engagent dans l'amélioration de leurs comptes nationaux mais dont les capacités statistiques sont déficientes.

Les résultats obtenus à la fin de l'année qu'a duré la phase pilote sont importants : élaboration avec le système ERETES d'un compte provisoire, reprises d'anciennes séries abandonnées et interpolation des années intermédiaires entre ancienne et nouvelle série, transposition dans ERETES de comptes effectués par d'autres moyens, production de plus de deux années de comptes nationaux en moins d'un an.

Dispositions institutionnelles de mise en œuvre de la nouvelle stratégie

Ces premiers résultats ont permis à AFRISTAT de définir une nouvelle vision de son appui technique aux Etats membres. Au regard des sempiternelles difficultés (faiblesse de la coordination des activités statistiques et des ressources, mauvaise qualité des données de base), la nouvelle stratégie d'appui proposée aux Etats membres repose sur deux piliers :

La contractualisation des relations de travail entre AFRISTAT et les instituts nationaux de la statistique des Etats membres.

Cette approche devrait permettre une meilleure organisation des appuis, une meilleure programmation des actions. La comptabilité nationale jouera ainsi son rôle de structuration du système statistique national.

En second lieu, intégrer l'élaboration des comptes nationaux dans l'analyse macroéconomique. Le renforcement des capacités d'analyse macroéconomique améliorera la qualité des comptes. Ceci se fera dans des séminaires réguliers de comptabilité nationale. Ces rencontres serviront aussi à faire le point sur la mise en œuvre du SCN93 et à échanger des expériences.

La production des comptes nationaux dans des délais raisonnables est possible s'il existe un minimum de données de base, des outils de travail et un savoir-faire. Mais il faut aussi une équipe stable de comptables nationaux motivés, l'amélioration de la collecte des données de base, la réalisation d'enquêtes complémentaires, une organisation appropriée et un environnement institutionnel adéquat. La qualité des comptes nationaux dépend certes de celle de l'appareil statistique, mais aussi de la manière d'organiser les moyens disponibles.

Introduction

Dans le domaine de la comptabilité nationale, l'objectif général d'AFRISTAT est d'aider les Etats membres à mettre en œuvre le SCN 93 et à élaborer de manière pérenne leurs comptes nationaux. Cette opération passe aussi par le recours à des méthodes de travail nouvelles, l'utilisation d'outils performants et surtout le transfert de savoir-faire dans la perspective que les Etats membres poursuivent de façon autonome la réalisation de leurs comptes nationaux.

Depuis 2001, AFRISTAT a investi des moyens importants dans la production des comptes nationaux définitifs. Mais le rythme d'élaboration de ces comptes reste encore peu satisfaisant.

Face à ce constat, depuis 2005, AFRISTAT a mis en place une initiative, en collaboration avec l'INSEE et avec l'appui financier de la Coopération française, dont l'objectif était de définir et de mettre en œuvre une stratégie permettant de rattraper les retards. La phase pilote de ce projet qui concernait cinq pays (Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Mauritanie, Mali), a pris fin en septembre 2007.

Les premiers résultats obtenus par ces pays ont permis de confirmer le constat habituellement relevé: l'élaboration de comptes nationaux à jour et fiables passe par la résolution des problèmes institutionnels (mise en place d'une équipe de comptables nationaux motivés et stables), la disponibilité et l'accessibilité aux données de base. Un autre enseignement tiré de cette phase incite à l'utilisation d'outils de travail souples et modulables.

Au terme de ce projet, il ressort que la nouvelle stratégie pourrait être appliquée de façon adaptée à chaque pays membre d'AFRISTAT ou groupe de pays.

La présente communication s'articule autour de quatre points : un bref aperçu du rôle d'AFRISTAT, sa stratégie et la situation de ses Etats membres dans la mise en œuvre du SCN 93, la présentation de quelques éléments de stratégie de production des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT, enfin les dispositions institutionnelles de mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

1- Rôle d'AFRISTAT

Historique

Face aux difficultés des instituts nationaux de statistique à répondre aux besoins d'informations devant permettre à chaque gouvernement de piloter au mieux sa gestion et son développement économique et social, les ministres de l'Economie et des Finances des quatorze pays de la Zone Franc ont décidé de créer en septembre 1993 un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT). Cette organisation regroupe actuellement une vingtaine d'Etats africains. Il est financé par un fonds de capitalisation alimenté par les Etats membres et d'autres bailleurs.

Principales missions

La principale mission de cette organisation consiste à apporter aux Etats membres l'appui nécessaire au développement des stratégies et au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux. Elle peut se décliner en quatre principales orientations :

- Construire des outils de base (socle minimal) pour le développement de la statistique.
- Développer des systèmes statistiques cohérents et efficaces.
- Répondre aux demandes d'information pour la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des politiques de développement.
- Assurer la formation permanente des cadres nationaux en matière de traitement et de diffusion de l'information statistique.

Champ d'action

Au niveau spatial son champ d'action va au-delà des Etats membres dans la mesure où AFRISTAT apporte aussi des appuis à des Etats non membres dans le cadre des projets régionaux. En effet, les activités d'AFRISTAT portent aussi sur l'harmonisation des données statistiques nécessaires aux politiques d'intégration sous-régionale.

Cadre et stratégies d'intervention.

Afin de permettre à ses Etats membres d'améliorer leur production de données statistiques fiables et utiles, AFRISTAT a adopté en 2000 le Programme statistique minimum commun (PROSMIC), cadre de référence pour le développement de la statistique pour la période 2001-2005. Celui-ci était structuré autour de six domaines prioritaires : coordination statistique, comptabilité nationale, conjoncture économique et sociale, diffusion de l'information statistique, statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, et statistiques agricoles.

Au terme du PROSMIC, un nouveau cadre de travail a été mis en place: le Programme stratégique de travail d'AFRISTAT pour la période 2006-2010 (PSTA). Son objectif général est triple :

- accompagner chacun des Etats membres dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi / évaluation d'une stratégie nationale de développement de la statistique en harmonie avec les autres stratégies nationales de développement ;
- être une source d'inspiration des systèmes statistiques nationaux pour la construction de leurs stratégies nationales de développement de la statistique ;
- doter AFRISTAT d'un outil de gestion, d'anticipation et de mobilisation de ressources.

Le PSTA est un cadre fédérateur de toutes les initiatives en matière de développement statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Les plans d'action qui en découlent sont flexibles et glissants afin de tenir compte de l'évolution de la situation dans les Etats.

Les activités du PSTA portent sur six axes principaux :

- Assistance technique dans les domaines de l'organisation institutionnelle et de la formation ;
- Appui pour le développement des systèmes d'information pour le suivi des stratégies de lutte contre la pauvreté et la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement ;
- Appui pour la production de données et synthèses statistiques ;
- Développement de bases de données socio-économiques ;
- Recherche appliquée et études ;
- Développement des moyens d'intervention d'AFRISTAT.

Les méthodes d'intervention d'AFRISTAT sont de trois types : appui direct aux Etats ; animation du réseau des instituts nationaux de la statistique (INS) à travers des réunions de groupes d'experts ; réalisation de projets pour le compte des partenaires, dans l'intérêt des Etats.

2- Mise en œuvre du SCN 93 dans les Etats membres

La mise en œuvre du SCN 93 est une recommandation forte des Nations unies depuis la mise en place de ce système. Sa souplesse permet une mise en œuvre graduelle. Les recommandations des Nations unies pour sa mise en œuvre permettent de suivre les efforts des Etats membres pour atteindre cet objectif.

Depuis quelques années AFRISTAT a démarré, souvent avec l'appui des partenaires, un programme de rénovation des comptes nationaux. L'objectif à terme est d'accompagner les Etats membres dans la production régulière de comptes nationaux fiables, fondés sur les principes et la méthodologie du SCN 93. Ces comptes devraient être produits selon des méthodes harmonisées qui garantissent la comparabilité des données macroéconomiques entre les Etats membres.

2.1 Démarche de mise en œuvre

Les grands axes qui ont guidé la démarche d'AFRISTAT étaient l'harmonisation des nomenclatures, l'harmonisation des méthodes, et l'utilisation d'un outil informatique commun.

2.1.1 Harmonisation des nomenclatures

Les nomenclatures constituent un des éléments-clé de la comptabilité nationale dans la mesure où elles déterminent le contenu des différents postes retenus par les comptes du système. L'objectif visé est d'adapter les classifications internationales aux réalités des pays. Ainsi AFRISTAT et ses Etats membres ont élaboré, à partir des classifications internationales, des nomenclatures d'activités et de produits harmonisées : Nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA) et Nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

2.1.2 Harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux

Les grands principes qui sous-tendent les travaux de comptabilité nationale sont universels. Cependant, en fonction des spécificités régionales et sous-régionales, et compte tenu de certains enjeux, une adaptation voire une harmonisation des méthodes d'élaboration peut s'avérer nécessaire.

Au niveau de la sous région, les Etats membres d'AFRISTAT ont effectué un travail d'harmonisation des méthodologies notamment l'intégration du secteur informel dans les travaux de comptabilité nationale, la prise en compte de l'aide extérieure, la comptabilisation harmonisée des campagnes agricoles respectant les recommandations internationales en la matière, la production d'un service de location imputée par les propriétaires occupant leurs logements, etc.

En conclusion de ces travaux, AFRISTAT a élaboré un guide méthodologique d'utilisation du SCN 93 pour ces mêmes Etats.

2.1.3 Utilisation d'un système informatique commun

La mise en œuvre du SCN 93 dans les Etats membres s'est faite avec l'utilisation d'un outil informatique commun d'aide à l'élaboration des comptes nationaux. Cet outil commun est un gage de la continuité dans la méthode et de l'harmonisation dans les pratiques. Il permet de conforter la comparabilité des données.

L'outil commun d'aide à l'élaboration des comptes nationaux qui a été proposé est le système ERETES ; c'est un logiciel mis au point grâce à l'appui de l'Union Européenne et de la France. Cet outil est organisé autour d'une base de données relationnelle à laquelle sont associés un système de gestion, un guide méthodologique et d'autres fonctions connexes.

La base de données relationnelle comprend :

- un espace de stockage des informations sur deux années, facilitant ainsi les comparaisons ;
- des tableaux de travail permettant l'élaboration des Equilibres Ressources-Emplois, des Comptes de Branches, et de la matrice de transferts entre les secteurs.

Le système de gestion permet la coordination d'une campagne d'élaboration des comptes nationaux. Il facilite la répartition des tâches entre les membres de l'équipe et leur organisation en réseau.

Le guide méthodologique de l'élaboration des comptes affiche un schéma des étapes de travail à réaliser. Il propose des écrans d'aide pour chacune des étapes et une aide au suivi des travaux effectués.

Les fonctions annexes incluent notamment l'édition des tableaux de synthèse et de toutes autres informations disponibles dans la base de données.

L'utilisation du Système ERETES permet de réaliser l'essentiel des tableaux du cadre central du SCN 93. Ainsi, un pays qui a réalisé ne serait-ce qu'une année de base, peut disposer d'un Tableau des Ressources et des Emplois (TRE) et d'un Tableau des Comptes Économiques Intégrés (TCEI) jusqu'au compte financier pour tous les secteurs institutionnels. Bien sûr, il lui faudra élaborer une première année courante pour disposer des indicateurs en volume.

2.1.4 Résumé méthodologique

Le processus mis en place comprend quatre étapes principales:

- la mise en place des nomenclatures et de la stratégie d'élaboration des comptes nationaux ;
- la collecte et le traitement des sources des données ;
- l'élaboration proprement dite ;
- les synthèses et les travaux post synthèse.

La première étape est réalisée lors de l'élaboration de l'année de base. Elle consiste en : (i) la mise en place de toutes les classifications, (ii) l'identification des sources de données potentielles, (iii) le choix

de la base statistique des comptes nationaux, (iv) la définition de l'ampleur des travaux à réaliser et (v) la mise en place du calendrier d'élaboration correspondant.

La seconde étape permet la collecte, le traitement et la mise en forme des données conformément au cadre central et aux concepts définis dans le manuel du SCN 93 et ses adaptations. Elle permet aussi la mise en cohérence de chaque source de données.

L'élaboration proprement dite comprend essentiellement les travaux analytiques. Ces derniers consistent en la conduite des travaux sur (i) les équilibres ressources emplois (ERE) par produit ; (ii) les comptes de branches d'activité (CB) tels que retenues dans les nomenclatures et (iii) les matrices de « qui à qui » qui retracent les transferts entre les secteurs institutionnels. Ils sont suivis d'une étape de synthèse intermédiaire, qui permet d'analyser la cohérence de l'ensemble obtenu à partir des données de base.

Pour assurer la cohérence entre les trois approches d'estimation du PIB, l'élaboration est menée de manière itérative entre les travaux analytiques et les synthèses intermédiaires. La succession des travaux analytiques et des phases de synthèse intermédiaire est répétée plusieurs fois, ce qui permet de converger vers la synthèse finale. La synthèse est une démarche économique qui consiste à réaliser des arbitrages pour surmonter les contradictions constatées entre les sources et/ou les évaluations intermédiaires. On parvient ainsi à un ensemble de données macroéconomiques cohérentes. Quand les arbitrages sont faits au niveau le plus agrégé des nomenclatures, il est nécessaire de ramener les résultats obtenus au niveau le plus détaillé ; c'est l'objet des travaux post-synthèse.

La synthèse se réalise :

- à travers le tableau des comptes économiques intégrés (TCEI),
- Mais aussi à travers le tableau des ressources et des emplois (TRE).

Il est nécessaire dans cette démarche de se fixer un calendrier de travail afin de pouvoir déterminer la quantité d'informations et d'identifier les sources disponibles. Pour chaque exercice, les comptes nationaux font l'objet de plusieurs évaluations successives. Les versions provisoires sont basées sur des estimations issues de statistiques incomplètes ou provisoires. Ces comptes sont révisés au fur et à mesure que de nouvelles informations sont mises à la disposition des services chargés de l'élaboration des comptes nationaux. Lesdites révisions conduisent aux versions semi-définitives, puis définitives. Les comptes définitifs peuvent en cas de nécessité, être modifiés lors d'un changement d'année de base.

Pour permettre aux décideurs et aux principaux utilisateurs des comptes nationaux de disposer à temps de l'information économique, l'INS devrait adopter un plan de publication des comptes nationaux qui retient chaque année deux dates essentielles :

- ◆ Premier trimestre de l'année N : publication des comptes définitifs de l'année N-3 et des comptes semi définitifs de l'année N-2 ;
- ◆ Troisième trimestre de l'année N : publication des comptes provisoires de l'année N-1.

2.2 Projets en coopération

Compte tenu de la situation qui prévalait à savoir l'existence des méthodologies disparates, AFRISTAT a entrepris une harmonisation minimale de celles-ci afin de parer au plus pressé aux besoins de surveillance multilatérale des zones économiques ; en conduisant parallèlement la mise en œuvre du SCN 1993.

L'action d'urgence a consisté à améliorer la comparabilité des données de PIB des Etats élaborés suivant le SCN 68, pour les besoins de la Surveillance multilatérale. Ce travail a consisté à élargir le champ de production des comptes, à harmoniser certaines méthodes d'élaboration et à présenter les résultats selon une nomenclature commune facilitant la lecture et la compréhension des comptes. Cet exercice a été fait pour les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africain (UEMOA) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) à la demande des partenaires dans le cadre des programmes (PARSTAT, ECOSTAT, SGDD.).

♦ Le Programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA (PARSTAT) avait prévu deux types d'actions:

A court terme : il s'agissait d'établir des grilles de passage entre les PIB actuellement calculés par les Etats membres (SCN68) et les PIB « plus comparables ». Ces grilles de passage permettent de rapprocher le contenu et la présentation des comptes.

A moyen terme : il s'agissait de produire les comptes nationaux sur de nouvelles années de base en utilisant une méthodologie d'élaboration harmonisée, conforme au Système de comptabilité nationale des Nations unies (SCN 93), et un outil commun (module ERETES).

AFRISTAT a mené un programme similaire pour les Etats de la CEDEAO non membres de l'UEMOA dans le cadre du projet ECOSTAT.

♦ Dans le cadre de la mise en œuvre du Système Général de Diffusion des Données (SGDD), le Fonds monétaire international (FMI) a signé avec AFRISTAT en 2003, un contrat de service dont le financement a permis d'apporter des appuis à sept des huit Etats membres de l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre du SCN93 selon une méthodologie harmonisée. Ceci a aidé à l'émergence de capacités durables à élaborer et à diffuser les statistiques du secteur réel en conformité avec les recommandations du SGDD

Le SGDD est un processus structuré par lequel les pays membres du FMI s'engagent volontairement à améliorer à terme la qualité des données produites et diffusées par leur système statistique aux fins de l'analyse macroéconomique.

♦ Le Programme de comparaison internationale (PCI) est une initiative statistique mondiale mise en place en 1970 dans le but de produire des niveaux de prix et de dépenses internationalement comparables afin de faciliter les comparaisons entre pays des Produits intérieurs bruts et des sous-agrégats en terme réel sans les effets de distorsions des prix et de taux de change.

Le PCI pour l'Afrique (PCI-Afrique) est géré par la Banque africaine de développement (BAD) en collaboration étroite avec la Banque mondiale et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

Dans le cadre de ce programme, la BAD a signé avec AFRISTAT en 2005, une convention pour la mise en œuvre des volets comptabilité nationale et prix dans 20 Etats. Les résultats attendus de ces volets ont été atteints notamment les parités des pouvoirs d'achat.

2.3 Situation de la mise en œuvre du SCN 93 dans les Etats membres en 2007

A ce jour, la plupart des pays disposent d'une année de base et au moins une année courante ; ils publient les deux principaux tableaux du cadre central (tableau des ressources et des emplois (TRE), et tableau des comptes économiques intégrés (TCEI)). Ces pays sont donc à la phase 4 de la mise en œuvre du SCN 93 selon les niveaux définis par les Nations unies (voir annexe).

Les comptes économiques dans la zone AFRISTAT présentent généralement des retards mais ceux-ci sont d'une ampleur sensiblement différente d'un pays à l'autre. On peut établir une typologie des pays en quatre groupes au regard de leur état d'avancement dans la mise en œuvre du SCN 93.

Le premier groupe comprend des pays qui arrivent à élaborer leurs comptes économiques suivant le SCN 93 et sont en passe de résorber leurs retards, à condition que leur soit apporté un minimum de soutien.

Le deuxième groupe de pays a entamé la mise en œuvre du SCN 93 avec des programmes spécifiques.

Le troisième groupe avait démarré la mise en œuvre du SCN 93 mais l'a interrompu pour des raisons diverses. Chacun de ces pays dispose au moins d'une année de base et d'une année courante, mais ces années sont assez anciennes.

Le quatrième groupe de pays n'a pas encore entrepris la mise en œuvre du SCN 93 compte tenu des difficultés rencontrées pour mettre en place un système pérenne de collecte de données de base.

Malgré les efforts consentis pour aider les Etats, les retards dans la production des comptes se sont accumulés. Ces retards trouvent leurs origines dans des difficultés d'ordre structurel, institutionnel et statistique.

Face à cette situation, AFRISTAT, avec l'appui financier de la Coopération française et l'appui technique de l'INSEE, a mis en place en 2005 une initiative dont le principal objectif était d'examiner et de tester des méthodes de travail permettant d'accélérer la production des comptes nationaux. Cette expérience pilote, regroupait cinq pays (Cameroun, Burkina Faso, Guinée, Mali, Mauritanie) représentant les différentes situations observées. Elle a été évaluée lors d'un séminaire organisé par AFRISTAT à Bamako en septembre 2007, séminaire auquel tous les Etats membres ont pris part.

3 Quelques éléments de la stratégie de production des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT

3.1 Approche conceptuelle et méthodologique

La démarche conceptuelle et méthodologique part de l'expérience de la mise en œuvre du SCN 93 dans les Etats membres d'AFRISTAT. L'évaluation réalisée a permis de mettre à jour les difficultés rencontrées, d'effectuer une typologie des pays selon leur stade d'avancement et de proposer des solutions.

Les principaux axes des solutions proposées sont (i) l'utilisation de nomenclatures réduites et adaptées au contexte économique de chaque pays, (ii) l'estimation des données des entreprises absentes fondée sur des indicateurs pertinents et disponibles et (iii) la nécessité d'effectuer des interpolations sur les années non évaluées.

Orientations envisagées

Trois orientations ont été envisagées:

- Donner les moyens méthodologiques aux pays relativement plus avancés pour leur permettre d'élaborer les comptes provisoires d'une manière régulière.
- Définir des méthodes permettant de rattraper le retard accumulé :
 - soit en effectuant un saut d'années sur lesquelles l'on fera une interpolation afin d'élaborer les comptes d'une année récente ;
 - soit en accélérant tout simplement la production des comptes nationaux par des nomenclatures allégées.
- Proposer une méthodologie allégée pour une nouvelle implantation du SCN 93 pour les pays qui s'y engagent et qui présentent des capacités statistiques insuffisantes.

Ces trois orientations s'articulent autour de quatre thèmes :

- l'étendue des comptes à produire ;
- l'utilisation d'indicateurs pour compléter des informations lacunaires ou absentes ;
- le traitement des statistiques d'entreprises : répertoire, échantillonnage, etc. ;
- des nomenclatures plus opérationnelles

Résumé méthodologique :

La démarche d'élaboration proposée par le projet reprend les mêmes étapes que la procédure normale, mais en les aménageant. Elle comprend ainsi : la redéfinition des nomenclatures et de la géométrie des comptes, la collecte des données, les travaux analytiques et la synthèse.

Les nomenclatures sont réduites, mais restent définies de manière à assurer le contenu, la cohérence et la comparaison des statistiques. On peut également redéfinir la géométrie des comptes que l'on souhaite produire (avec ou sans TRE, avec ou sans TCEI). Enfin, dans certains cas, il a été décidé de faire des « sauts d'années », complétés par interpolation.

Dans le travail sur les sources, il s'agit d'abord de travailler sur un échantillon d'entreprises, qui doit bien sûr être suffisamment représentatif pour garantir la fiabilité des résultats. Par ailleurs, une

meilleure gestion de la source « Déclarations Statistiques et Fiscales⁴ » doit permettre de gagner à la fois en qualité et en rapidité. Deux types de solutions sont possibles : les solutions de type organisationnel et les solutions de type technique. Les premières, sur les plans législatif et réglementaire, prévoient généralement un protocole d'accord interinstitutionnel et la création d'un centre unique de gestion des DSF. Les solutions de type technique s'appliquent à l'administration du répertoire des entreprises et l'automatisation du traitement des DSF.

Pour compléter les données, un certain nombre d'indicateurs seront retenus en fonction de leur disponibilité, de leur pertinence et de la géométrie des comptes à produire. Le choix des méthodes d'évaluation doit respecter les principes de transparence, de clarté et d'accessibilité afin d'assurer la continuité.

3.2 Mise en œuvre de la phase pilote

La démarche engagée par AFRISTAT pour doter ses Etats membres d'une nouvelle stratégie d'élaboration des comptes nationaux s'est déroulée au cours d'une phase pilote à laquelle cinq pays (Cameroun, Burkina Faso, Guinée, Mali, Mauritanie) ont pris part.

3.2.1 Méthodologie proposée

La phase pilote visait à proposer aux Etats des méthodes d'élaboration de comptes nationaux fiables et permettant de résorber les retards accumulés et de produire des données macroéconomiques à jour.

AFRISTAT a mis au point les méthodologies et les outils de travail et le choix des pays pilotes. Ces propositions tiennent compte de la situation spécifique de chaque pays. Le résumé méthodologique est présenté au point précédent.

Pour la mise en œuvre de cette phase, AFRISTAT a organisé un deuxième séminaire à Bamako en septembre 2006 au cours duquel les actions à réaliser ont été retenues, le calendrier de travail arrêté et la stratégie de mise en œuvre pour chaque pays pilote adoptée.

3.2.2 Les résultats

Les premiers résultats de la phase pilote ont été présentés lors d'un atelier qui a eu lieu en septembre 2007 à Bamako. Cet atelier a permis de faire la synthèse des travaux et de mettre l'accent sur les conditions de mise en œuvre dans les pays pilotes. Des leçons ont été tirées et des conditions de réussite ont été fixées.

Les résultats obtenus montrent que le retard constaté n'est pas une fatalité : il est possible de produire des comptes nationaux dans des délais acceptables et conformes aux obligations auxquelles les INS doivent répondre. Il a également été démontré que l'utilisation d'indicateurs rendait possible la confection, sous ERETES, de comptes provisoires, c'est-à-dire élaborés dans les mois qui suivent la fin de l'année alors que les données habituelles ne sont pas complètes.

Ces résultats ont pu être obtenus par la mise en œuvre de la méthodologie définie au préalable. La mobilisation des INS a été également un facteur de succès important.

D'autres facteurs ont contribué à ce succès :

- l'organisation d'ateliers a permis d'intensifier les activités de certaines phases du travail,
- la collecte des données de base a bénéficié d'un soutien permanent des INS ;
- les équipes de comptables nationaux étaient relativement stables ;
- le transfert de savoir faire aux équipes locales était une priorité,
- les interventions entre les différents partenaires étaient conjointes et coordonnées.

Les pays ont ainsi fait l'objet d'un suivi dense qui a provoqué une nette accélération du rythme de leurs travaux.

⁴ Cette Déclaration statistique et fiscale est la source principale d'information sur les entreprises dans de nombreux pays africains

3.2.3 Principales difficultés

Les difficultés généralement rencontrées sont d'ordre structurel, institutionnel, et d'ordre statistique.

Difficultés d'ordre structurel et institutionnel

* Faiblesse du système statistique national : certains pays souffrent d'une faible coordination, et ils ne disposent pas toujours d'un programme statistique pluriannuel. En conséquence, la centralisation de l'information statistique est difficile, et le contrôle de sa qualité complexe, car les méthodologies ne sont pas harmonisées. De plus, ce système se caractérise souvent par la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers.

* Inadéquation de l'assistance technique proposée.

Certains pays disposent d'une faible capacité d'absorption de l'assistance qui leur est proposée; les programmes devraient savoir s'adapter à cette situation, d'où la nécessité de toujours commencer par un diagnostic de la capacité du système statistique.

* Multiples sollicitations des comptables nationaux : la formation d'un comptable national prend du temps : trois à quatre années de pratique pour être véritablement opérationnel. Ce qui fait que l'on ne dispose pas toujours d'un nombre important de comptables expérimentés ; leur absence momentanée est de nature à ralentir les travaux et par conséquent causer des retards dans la sortie des résultats.

* Faiblesse de la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers : en l'absence de coordination, les interventions dans un même domaine se traduisent au mieux par des doubles emplois, au pire par des orientations contradictoires.

Difficultés d'ordre statistique

* Absence ou difficultés d'accès aux données de base : l'information n'était pas disponible dans les délais prévus. C'est un problème majeur, car c'est une condition du respect du calendrier d'élaboration des comptes. La comptabilité nationale est une synthèse statistique, elle dépend donc fortement des données produites par l'ensemble du système statistique.

* Faible maîtrise des concepts et définitions du SCN 93 par les comptables nationaux. Elle découle naturellement de l'instabilité des équipes, qui voient partir d'abord les comptables les plus expérimentés.

* Faible capacité d'analyse économique : Les comptes nationaux présentent, sous une forme condensée, une grande masse d'informations sur le fonctionnement d'une économie. Ils fournissent un état complet des activités qui s'y développent, et des interactions entre les différents agents et groupes d'agents. La synthèse d'un compte nécessite une bonne compétence en analyse économique, pour confronter les résultats obtenus aux phénomènes économiques qu'ils décrivent. De plus, la diffusion auprès des utilisateurs les moins avertis doit s'accompagner de commentaires qui garantiront leur bonne compréhension. Mais une fois de plus, le développement de ces compétences analytiques se heurte à l'instabilité des équipes.

* Couverture exhaustive du champ économique : la faiblesse du système statistique national implique que l'on ne dispose pas toujours des moyens nécessaires pour collecter l'ensemble des données. Des opérations exceptionnelles ont permis d'obtenir des résultats, mais très peu de pays disposent de sources d'information régulières. Les activités du secteur informel et des ménages sont particulièrement concernées par ce phénomène. Ces pans de l'économie, non ou mal couverts par l'information statistique, devraient alors être estimés par des méthodes indirectes, dont les résultats sont toujours plus fragiles.

3.2.4 Leçons tirées

Le rythme de l'élaboration des comptes nationaux est conditionné par les principaux éléments suivants :

- l'existence d'une équipe stable de comptables nationaux motivés ;
- la disponibilité et l'accessibilité aux données de base ;

- une organisation appropriée du système de comptabilité nationale ;
- la définition d'une stratégie de production des comptes adaptée à l'environnement.

L'outil de traitement utilisé doit être d'une grande flexibilité dans sa mise en œuvre, pour s'adapter aux conditions locales, en particulier aux ressources humaines disponibles (le nombre d'agents, mais aussi leur expérience).

Conditions de réussite du projet :

➤ D'ordre institutionnel

- une équipe stable de comptables nationaux motivés et qui se renouvelle ;
- amélioration du système de collecte des données de base, permettant de les obtenir dans les délais prévus ;
- renforcement des capacités : aux niveaux matériel, humain et financier.

➤ D'ordre statistique :

- amélioration et rationalisation du traitement des données sources
- amélioration des méthodes d'estimation
- meilleure exploitation des données d'enquêtes.
- réalisation d'enquêtes régulières auprès des ménages et du secteur informel, avec une couverture géographique nationale.
- systématisation de la rédaction des notes méthodologiques.

4- Dispositions institutionnelles de mise en œuvre de la nouvelle stratégie

Les premiers résultats de la phase pilote ont conduit AFRISTAT à définir une nouvelle orientation de son appui technique aux Etats membres. Au regard des sempiternelles difficultés (faiblesse des ressources, manque de coordination des activités d'appui, mauvaise qualité des données de base), la nouvelle stratégie proposée aux Etats membres dans le domaine de la comptabilité nationale, repose sur deux piliers :

- En premier lieu, un esprit d'accord entre AFRISTAT et ses Etats membres. La contractualisation des rapports, qui définit les résultats à produire afin d'améliorer la qualité des informations de base est essentielle. Cette approche se traduit par l'engagement des deux parties à mettre en œuvre les ressources nécessaires pour obtenir ces résultats.

Cette approche contractuelle devrait permettre aux INS d'assurer une meilleure programmation des actions et une meilleure organisation des appuis. Elle permettra aussi à la comptabilité nationale de jouer son rôle de structuration du système statistique national, à travers l'appréciation qu'elle porte sur les données mises à sa disposition.

- En second lieu, l'intégration de l'élaboration des comptes nationaux dans le processus global de l'analyse macroéconomique du pays. Cette intégration et le renforcement des capacités nationales en matière d'analyse macroéconomique amélioreront la qualité des comptes. Des séminaires de comptabilité nationale seront donc organisés régulièrement. Ils permettront aussi de faire le point de la mise en œuvre du SCN93 et d'échanger des expériences.

La typologie des pays en quatre grands groupes, selon leur situation en matière de comptes nationaux, conduit à définir des modalités d'intervention différentes dans les Etats.

Sont ainsi prévus :

- des appuis ponctuels pour les pays les plus avancés,
- une assistance à long terme pour ceux qui souhaitent rénover leurs comptes,
- des consultants résidents lorsque le pays dispose d'un programme global spécifique ;
- enfin, les appuis pour mettre en place et organiser un système de collecte de données dans les pays au système statistique quasi-inexistant.

Conclusion

L'élaboration des comptes nationaux demande une abondante matière première, généralement élaborée par d'autres, mais parfois par les comptables nationaux eux-mêmes. Cette situation fait de la comptabilité nationale un domaine structurant par excellence du système statistique national. Le

comptable national occupe ainsi une place charnière dans ce système. Son appréciation des données mises à sa disposition et sa connaissance du système font donc de lui un pilier de la définition des orientations pour l'amélioration de l'information statistique.

Les actions d'AFRISTAT sur la mise en œuvre du SCN 93 se caractérisent par l'organisation des ateliers de vulgarisation, mais surtout par un accompagnement technique des pays notamment par une formation pratique des comptables nationaux. Fort de cette expérience de terrain, il serait indiqué de s'appuyer de ce type d'organisation régionale pour la coordination de la stratégie de mise en œuvre du SCN.

Il ressort de l'expérience la mise en œuvre du SCN 93 que la production des comptes nationaux dans les délais raisonnables est possible s'il existe un minimum de données de base, des outils de travail et un savoir-faire. Mais ceci nécessite un minimum de conditions : la disponibilité d'une équipe stable de comptables nationaux motivés, l'amélioration de la collecte des données de base, la réalisation d'enquêtes complémentaires, une organisation appropriée du système de comptabilité nationale et un environnement institutionnel adéquat. La qualité des comptes nationaux dépend certes de celle de l'appareil statistique, mais aussi de la bonne organisation des moyens mis en place.

Annexes

Annexe 1 : Tableau : mise en œuvre du SCN 93 dans les Etats membres en 2007

Etats membres	Année de base des comptes		Dernière Année de comptes conforme au SCN93		Etapes dans la mise en œuvre du SCN93
	Réalisés	En cours	Réalisés	En cours	
Burkina Faso	1999		2004	2005	Les indicateurs de base du PIB sont élaborés. Il s'agit des données relatives au PIB selon ses emplois à prix courants et à prix constants. Le Tableau des comptes économiques intégrés (TCEI) élaboré. Phase 4
Cameroun	1993		2006	2007	
Côte d'Ivoire	1996		2005	2006	
Gabon	2001		2003	2004	
Mali	1997		2004	2005	
Mauritanie	1998		2005	2006	
Burundi			2005	2006	En cours Phase 4
Congo			2005	2006	
Guinée		2006			
Tchad		2005			
RCA		2005			En cours Phase 4
Bénin	1999		2000	2001	Les indicateurs de base du PIB sont élaborés. Il s'agit des données relatives au PIB selon ses emplois à prix courants et à prix constants. Le Tableau des comptes économiques intégrés (TCEI) élaboré. Phase 4
Niger	2000				
Togo	2000				
Comores					Aucune
Guinée Bissau					
Guinée Equatoriale					
Sénégal	1999		2005	2006	Les indicateurs de base du PIB sont élaborés. Il s'agit des données relatives au PIB selon ses emplois à prix courants et à prix constants. Phase 2

Annexe 2 Rappel des étapes de la mise en œuvre du SCN93 proposée par les Nations Unies

Elle comprend 6 niveaux ainsi qu'un niveau qu'on pourrait appeler niveau zéro correspondant à la mise à disposition de données de base notamment des données relatives à la production, aux échanges et aux prix. Les six phases définies en tenant compte à la fois de la disponibilité des données et de la demande prioritaire en information macroéconomique sont :

Phase 1

Indicateurs de base du produit intérieur brut (PIB). Il s'agit de données relatives au PIB par dépenses finales à prix courants et prix constants et au PIB par branche à prix courants et prix constants.

Phase 2

Revenu national brut et autres indicateurs primaires. Il s'agit du compte extérieur des revenus primaires et des transferts courants ; compte de capital et compte de financement pour le reste du monde.

Phase 3

Comptes des secteurs institutionnels : premières étapes. Comptes de production de tous les secteurs institutionnels ; formation du revenu, affectation du revenu primaire, distribution secondaire du revenu, utilisation du revenu, comptes de capital et comptes financiers des administrations publiques.

Phase 4

Comptes des secteurs institutionnels : phases intermédiaires. Formation du revenu, affectation du revenu primaire, distribution secondaire du revenu, utilisation du revenu, compte de capital pour tous les secteurs institutionnels autres que les administrations publiques.

Phase 5

Comptes des secteurs institutionnels : derniers comptes d'opérations. Comptes financiers pour tous les secteurs institutionnels autres que les administrations publiques.

Phase 6

Autres comptes de flux et de patrimoine. Comptes des autres changements d'actifs pour tous les secteurs institutionnels ; comptes de patrimoine.